

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1206

présenté par

M. Bazin, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Door, M. Hetzel, M. Lurton, M. Ramadier, M. Viala et  
M. Woerth

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 53, supprimer les mots :

« des embryons proposés à l'accueil et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa vise à supprimer tous les embryons humains proposés à l'accueil et les gamètes issus de dons antérieurs au vote de la loi.

Cela représente environ 12.000 embryons humains disponibles pour le don, or compte tenu de l'impact éthique de cette disposition, cet amendement vous propose de séparer le sort des embryons, de celui des gamètes.